

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **9 septembre 2013**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Vacant	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
Siège No 3 Karine Fleury	Siège No 6 Alain Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2013-09-224

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 9 septembre 2013

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 12 août 2013

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Août 2013
- 5 Remboursement fonds de roulement
- 6 Lac-Mégantic - Appui
- 7 Avis de motion - Règl. 668-13 Amendement règl. zonage - zone industrielle
- 8 Réparation plaque commémorative - Échange St-Florent des Bois
- 9 Présentation des états financiers - séance spéciale 17 septembre
- 10 Remboursement trop perçu - Clients

Sécurité incendie

- 11 Achats septembre
- 12 Fin de probation - Pompier Sébastien Jacques
- 13 Tract postal - Visite préventionniste

Voirie

- 14 Soumissions faucheuse

- 15 Pavage stationnement bureau municipal
- 16 Abrasif hiver 2013-2014
- 17 Lignage de rue
- 18 Soumissions souffleur
- 19 Anti-démarrreur tracteur

Hygiène du milieu

- 20 Achat canot - TEU
- 21 Réparation surpresseur - TEU
- 22 Eau potable - Embauche

Urbanisme et zonage

- 23 Recommandation CPTAQ - Lot 166P WI
- 24 Recommandation CPTAQ - Lot 564P DU

Loisirs et culture

- 25 Achat écran ordinateur - Bibliothèque
- 26 Demande de commandite - Junior Charpentier-Leclerc
- 27 Appui - Partenaire 12-18
- 28 Marcheurs compostelle québécois - commandite souper

Général

Varia :

- 29 **Correspondance**
Correspondances reçues - août 2013
- 30 **Période à l'assistance**
- 31 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-225

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 12 AOÛT 2013

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 août 2013, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2013-09-226

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – AOÛT 2013

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'août 2013, tels que présentés :

Fournisseur	Description	Montant
8086923 Canada inc	Location du site du 01/09/13 au 30/09/13	316.63 \$
Alcide Mini-mécanique	Lame et graisse - Coupe bordure	25.27 \$
Vanier Isabelle	Raclette plancher	34.48 \$

Vanier Isabelle	Essence - Coupe bordure	16.00 \$
Vanier Isabelle	Vaccins TEU (T. Coddington et I. Vanier	130.00 \$
Bell Mobilité	475-2083/7111/7150 et 313-3150 - Aout 2013	116.27 \$
Bell Canada	394-2669 du16/08/13 au 15/09/13	84.58 \$
Bell Canada	394-2422 du16/08/13 au 15/09/13	380.03 \$
Bell Canada	394-3032 du16/08/13 au 15/09/13	130.64 \$
Bell Canada	394-2741 du16/08/13 au 15/09/13	110.80 \$
Avensys	R2013-07-191 Échantillonneur portatif	2 694.72 \$
Formation E.M.P.	Supervision mise à feu de bâtiment	300.00 \$
Émilie-Sophie Parenteau	Repas lors de formation	7.97 \$
Émilie-Sophie Parenteau	Repas lors de formation	96.26 \$
Les Équipements J.A.	Buse rotative	97.85 \$
CMP Mayer Inc.	R2013-07-179 Borne fontaine, mousse silvex	839.31 \$
Construction DJL inc	R2013-06-152 Pavage route O'Brien	83 893.57 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Cuve lavage, quick coupler, clé, gant	57.98 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Valve, équerre angle, connecteur, robinet vidange	32.95 \$
Électro Système Inc.	Changer transfo, refaire connexion	302.31 \$
Électro Système Inc.	Réparation lumière coin Allard et Lachapelle et Bureau	212.28 \$
Entreprise Ployard Ltee	Réparation 5 glissières - route O'Brien	574.88 \$
Le Pro du Pare-Brise	Réparation pare-brise - Mack blanc	97.72 \$
Excavation Jean-Noël Francoeur inc	R2013-04-100 Rechargement route O'Brien	7 072.53 \$
Excavation Jean-Noël Francoeur inc	R2013-04-100 Rechargement	9 108.67 \$
Groupe Maska Inc.	Standard tie wrap	19.55 \$
Groupe Maska Inc.	Gréasse, super clean	70.89 \$
Groupe Maska Inc.	Batterie pour pompe portative	72.32 \$
Coté Luc	Déplacement - Août 2013	121.80 \$
Marco-Fer Enr.	Couper 2 plates, réparer support radiateur	38.29 \$
Courchesne Félix	Déplacement hôpital	17.22 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires professionnels du 03/05/13 au 11/07/13	890.42 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Vérification pour inspection Mack Rouge	148.03 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparations inspection Mack Blanc	391.23 \$
Megaburo	Lecture de compteur (72141 à 72499)	4.12 \$
MRC Drummond	MAJ 49025-37 - Charges en évaluation	1 709.93 \$
MRC Drummond	MAJ 49025-37 - Fichier des certificats	20.00 \$
MRC Drummond	Annexes de permis et carton pour permis	49.11 \$
Oxy-Centre inc	Oxygène acétylène	282.92 \$
Robitaille Équipement inc	Pointes au carbure - Niveleuse et Mack blanc	653.92 \$
Sécurité Maska inc	Recharge cylindre d'air	165.56 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	3 300.26 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Paget pompiers	119.83 \$
Lefebvre Jean-Michel	Réparation crevaison - Pick-up	11.50 \$
Ste-Marie Centre du Camion	pièce frein Mack Blanc	119.46 \$
Ste-Marie Centre du Camion	clamp heat shield Mack Blanc	63.74 \$
Usinage M.C. inc	Réparation Mack Blanc	695.60 \$
Vêtements T.S. Inc.	R2013-06-159 Vêtements de travail (I. Vannier)	311.69 \$

Vêtements T.S. Inc.	R2013-06-159 Vêtements de travail (T. Coddington)	276.78 \$
Précourt Olivier	Déplacement TEU du 05/07/13 au 29/08/13	450.24 \$
Fondation L'Avenir en Héritage	R2013-02-047 Plan publicitaire - Saison 2013	2 299.50 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Août 2013	50.40 \$
Fray consultant	R2013-07-184 - inventaire signalisations	2 338.35 \$
Marc-André Cheeney	Officier santé sécurité - mise a feu	216.00 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER		121 642.36 \$

Fournisseur	Description	Montant
Infotech	R2013-07-171 Formation élection - DG	229.95 \$
Machinerie C & H inc	R2013-08-213 Achat tracteur New Holland TSA 125	58 000.00 \$
MRC Drummond	R2013-07-176 Versement réfection du rôle	5 370.00 \$
MRC Drummond	R2013-01-007 Quote-part - Août 2013	3 922.16 \$
Office municipal d'habitation	R2013-08-210 Ajustement budget 2013	42.00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2013-01-007 Quote-part - Août 2013	6 882.83 \$
Société Assurance Automobile du Qc	Immatriculation tracteur et plaque Mack blanc	311.25 \$
Annick Corriveau	R2013-08-221 Forum ouvert L'avenir de L'Avenir	689.85 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		75 448.04 \$

<u>SALAIRES AOÛT 2013</u>	
Salaires nets août 2013	18 229.30 \$
Remises provinciales août 2013	4 897.47 \$
Remises fédérales août 2013	2 025.91 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES AOÛT 2013	25 152.68 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER AOÛT 2013	121 642.36 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES AOÛT 2013	75 448.04 \$
<u>TOTAL COMPTES À PAYER AOÛT 2013</u>	222 243.08 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-227

5. REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au fonds de roulement doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU QUE le remboursement 2013 au fonds de roulement prévu au budget 2013 est de 13 055.62 \$;

ATTENDU QUE ce remboursement est composé d'un montant de 3 492 \$ pour l'épandeur à sel et d'un montant de 9 563.62 \$ pour la niveleuse ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser un virement de 13 055.62 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de roulement No 203792 tel que prévu au budget 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-228

6. LAC-MÉGANTIC - APPUI

ATTENDU la tragédie survenue à Lac-Mégantic le 5 juillet dernier, causée par le déraillement et l'explosion d'un train transportant du pétrole ;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir est solidaire de la municipalité de Lac-Mégantic et souhaite venir en aide à la municipalité et à ses citoyens dans la reconstruction de leur communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité de L'Avenir autorise le versement d'une somme de 500 \$ à la municipalité de Lac-Mégantic pour venir en aide à la municipalité touchée par une tragédie ferroviaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. AVIS DE MOTION – RÉGL.668-13 AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE – ZONE INDUSTRIELLE

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est par les présentes donné par le conseiller Alain Bahl, qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption, le projet de règlement 668-13 – Modifiant règlement de zonage 654-12 concernant la zone industrielle. Copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil conformément à la loi.

R 2013-09-229

8. RÉPARATION PLAQUE COMMÉMORATIVE – ÉCHANGE ST-FLORENT DES BOIS

ATTENDU QUE la plaque commémorative de l'échange avec St-Florent des Bois située sur le terrain des loisirs est endommagée ;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander une soumission afin de réparer la plaque ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de demander une soumission pour réparation de la plaque commémorative de l'échange de St-Florent des Bois située sur le terrain des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS – SÉANCE SPÉCIALE 17 SEPTEMBRE

Monsieur Jean Parenteau, maire, informe les citoyens présents que les états financiers de 2012 seront présentés lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu le 17 septembre prochain.

R 2013-09-230

10. REMBOURSEMENT TROP PERÇU - CLIENTS

ATTENDU QUE lors du dernier versement des taxes pour l'année 2013, la liste suivante des clients avec trop perçu a été remise à chaque conseiller :

Client	Montant
36	210.43 \$
200	178.39 \$
204	402.66 \$
554	173.28 \$
569	404.42 \$
570	185.88 \$
831	375.80 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de rembourser les clients ayant un trop perçu selon la liste présentée pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2013-09-231

11. ACHATS SEPTEMBRE

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour septembre 2013

	Coût unit.	Qté	Total	
<u>Matériel d'intervention</u>				
02 220 00 725	Gaffe standard 8 pi poignée en D (remplacement)	100.00 \$	1	100.00 \$
02 220 00 725	Tuyaux 2 1/2" x 50' double gaine (remplacement)	190.00 \$	5	950.00 \$
<u>Formation</u>				
02 220 01 454	Formation Officier I de Mathieu Vallières (portion 2013)	800.00 \$	1	800.00 \$
02 220 01 454	Formations Désincarcération et Opérateur d'autopompe pour Félix Courchesne et Alexandre Pelletier	1 900.00 \$	2	3 800.00 \$
02 220 01 454	Formation Pompier I pour Sébastien Jacques (portion 2013)	1 500.00 \$	1	1 500.00 \$
<u>Télécommunications</u>				
02 220 00 529	Reprogrammation des deux radios de l'unité 508	300.00 \$	1	300.00 \$
<u>Unité d'urgence 508</u>				
03 310 08 204	Montant supplémentaire pour travaux de carrosserie et de peinture sur le nouveau véhicule suite aux diverses soumissions demandées (un montant de 10 000 \$ avait déjà été accordé par la résolution 2013-07-179)	5 000.00 \$	1	5 000.00 \$

Unité de climatisation pour la				
03 310 08 204	boîte du camion	300.00 \$	1	300.00 \$

Total de la demande **12 750.00 \$**

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent le montant supplémentaire de 5 000 \$ pour les travaux de carrosserie et de peinture sur le nouveau véhicule d'urgence trop élevé ;

ATTENDU QUE d'autres recherches devront être faites afin d'effectuer les réparations pour un montant maximal de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'accepter et d'autoriser la demande d'achat de septembre 2013 soustraction faite du montant de 5 000 \$ pour les travaux de carrosserie pour un total 7 750 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-232

12. FIN DE PROBATION – POMPIER SÉBASTIEN JACQUES

ATTENDU QUE le pompier Sébastien Jacques a terminé sa période de probation le 4 août dernier ;

ATTENDU QUE durant cette période de probation, Monsieur Jacques a démontré les qualités nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;

ATTENDU QUE Monsieur Luc Côté, directeur du service de sécurité incendie, recommande l'acceptation de Monsieur Sébastien Jacques à titre de pompier de la municipalité et son inscription à la formation de base obligatoire Pompier I ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité de L'Avenir embauche Monsieur Sébastien Jacques à titre de pompier de la municipalité et accepte son inscription à la formation de base obligatoire Pompier I.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-233

13. TRACT POSTAL – VISITE PRÉVENTIONNISTE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir, afin de se conformer au schéma de couverture de risque, effectuera les visites d'inspection dans les bâtiments sur son territoire, et ce, en conformité avec le règlement relatif à la prévention incendie ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'informer les citoyens sur cette visite ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'envoyer un tract postal à chaque résidence de la municipalité afin d'informer les citoyens de la visite des préventionnistes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2013-09-234

14. SOUSSIONS FAUCHEUSE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin de faire l'acquisition d'une faucheuse pour l'entretien des bords de route ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Modèle	Prix
Les Équipements JDR Inc.	Pöttinger Novadisc 265 largeur travail 8'7"	9 200.00 \$
Machinerie C & H Inc.	Kverneland 2628 largeur travail 9'2"	9 700.00 \$
Garage E. Comtois Inc.	Kverneland 2628 largeur travail 9'2"	10 000.00 \$

ATTENDU QU'après étude des spécifications, la faucheuse Kverneland répond au besoin de la municipalité ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse pour une faucheuse Kverneland 2628 et celle de Machinerie C & H Inc ;

ATTENDU QUE pour le fauchage de bord de route, il est recommandé de renforcer la faucheuse et d'installer une protection pour les vitres du tracteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser l'achat de la faucheuse Kverneland 2628 de Machinerie C & H Inc au montant de 9 700 \$. Il est aussi résolu de faire renforcer la faucheuse et ce, au montant de 300 \$ et d'allouer un montant de 500 \$ pour l'installation d'une protection pour les vitres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-235

15. PAVAGE STATIONNEMENT BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour le pavage du stationnement au bureau municipal ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Bordures	Prix
Smith Asphalte Inc	avec	11 663.00 \$
Vallières Asphalte Inc.	sans	11 600.00 \$
Pavage Drummond Inc.	avec	14 250.00 \$
Pavage Veilleux	avec	13 040.00 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse comprenant les bordures est celle de Smith Asphalte au montant de 11 663 \$;

ATTENDU QUE la municipalité devra ajouter environ 150 tonnes de gravier pour un montant d'environ 1 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'accepter la soumission de Smith Asphalte Inc. au montant de 11 663 \$ pour le pavage du stationnement du bureau municipal.

Il est aussi résolu que la municipalité ajoute du gravier pour un montant d'environ 1 200 \$ avant de faire le pavage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-236

16. ABRASIF HIVER 2013-2014

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à l'achat d'abrasifs pour la saison d'hiver 2013-2014, soit abrasif et déglaçant ;

ATTENDU QU'une quantité de 1500 tonnes de sables et de 75 tonnes de sel seront nécessaires pour la saison 2013-2014 ;

ATTENDU les soumissions et les échantillons reçus d'Excavation Jean-Noël Francoeur et Lagacé Transport selon le tableau suivant :

Fournisseurs	Prix / tonne
Excavation Jean-Noël Francoeur	6.25 \$
Lagacé Transport	4.75 \$
Lagacé Transport	5.00 \$

ATTENDU QU'après examen des échantillons de sable celui de Lagacé Transport à 5.00 \$ la tonne semble de meilleure qualité ;

ATTENDU les soumissions reçues pour du déglaçant de Sel Warwick à 91.75 \$ la tonne livrée et Mine Seleine à 93.34 \$ la tonne livrée ;

ATTENDU QUE l'achat de bâche au montant d'environ 500 \$ et du temps de machinerie au montant d'environ 1 000 \$ sera nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser une dépense totale d'environ 15 881.25 \$ plus taxes applicables pour les achats suivants afin de constituer la réserve d'abrasifs et de déglaçant pour l'hiver 2013-2014 :

- Achat de 1500 tonnes de sable au montant de 5.00 \$ / tonne pour un coût total de 7 500 \$ plus taxes ;
- Achat de 75 tonnes de sel au montant de 6 881.25 plus taxes à Sel Warwick ;
- Le temps de machineries évalué à environ 1 000 \$;
- Achat de bâches, environ 500 \$, afin de couvrir l'abrasif.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-237

17. LIGNAGE DE RUE

ATTENDU QUE des travaux de lignage sont nécessaires sur les routes de la municipalité ;

ATTENDU QUE les travaux de lignage sont évalués à 6 500 mètres pour un montant de 1 072.50 plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de procéder aux travaux de lignage pour un montant d'environ 1 072.50 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-238

18. SOUSSIONS SOUFFLEUR

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin de faire l'acquisition d'un souffleur à neige ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

Fournisseurs	Modèle	Prix
Machinerie C & H Inc.	Pronovost P1020, patin acier , 2e vis et couteau carbone 450	11 195.00 \$
Garage E. Comtois Inc.	Pronovost P1020, 2e vis	10 700.00 \$
Les Équip. A Phaneuf	Pronovost P1020, patin, 2e vis, couteau	11 293.00 \$
Les Équip.Proulx & Raiche	Pronovost P1020, 2e vis	11 200.00 \$
Les Équip. JA	Pronovost P1020, 2e vis, patin et couteau en CHT400	12 800.00 \$

ATTENDU QU'en considérant les équipements fournis, la soumission la plus basse est celle de Machinerie C & H Inc. au montant de 11 195 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de faire l'achat d'un souffleur Pronovost P1020 au montant de 11 195 \$ chez Machinerie C & H Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-239

19. ANTI-DÉMARREUR TRACTEUR

ATTENDU QUE la municipalité souhaite protéger le tracteur contre le vol en faisant installer un anti-démarrreur ;

ATTENDU la soumission de Machinerie C & H Inc. au coût de 520 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire installer par Machinerie C & H Inc. un anti-démarrreur sur le tracteur pour un coût de 520 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2013-09-240

20. ACHAT CANOT - TEU

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire l'achat d'une embarcation afin de prendre les mesures de boues sur les bassins des eaux usées ;

ATTENDU QUE M. Patrick Trahan vend son canot au montant de 200 \$ incluant les pagaies ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'achat du canot de M. Patrick Trahan au coût de 200 \$ afin d'effectuer les mesures de boues sur les bassins des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-241

21. RÉPARATION SURPRESSEUR - TEU

ATTENDU QUE Monsieur Olivier Précourt, responsable des eaux usées, recommande l'entretien du surpresseur à la station d'épuration ;

ATTENDU QUE le coût de l'entretien est évalué à 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser l'entretien du surpresseur à la station d'épuration au coût de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-242

22. EAU POTABLE - EMBAUCHE

ATTENDU QUE des échantillons d'eau potable pour analyse doivent être effectués deux fois par mois au local des loisirs ;

ATTENDU QUE la personne prenant les échantillons doit avoir les cartes de compétence exigées par emploi Québec ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher une personne afin de prendre les échantillons ;

ATTENDU que Monsieur Clément Côté, ancien concierge à l'école L'Avenir, détient les cartes de compétence exigées et peut venir faire les échantillons ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu que la municipalité de L'Avenir embauche M. Clément Côté afin de prendre les échantillons d'eau potable au local des loisirs. Il est aussi résolu que M. Côté soit rémunéré 25 \$ à chaque échantillonnage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2013-09-243

23. RECOMMANDATION CPTAQ – LOT 166 P WI

ATTENDU QUE la Ferme A & L St-Pierre. S'adresse à la CPTAQ (Commissions de Protection du territoire Agricole du Québec) afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir, d'aliéner et de morceler une terre appartenant à M. Lionel Gamelin, soit le lot 166P du cadastre de Wickham dans la municipalité de L'Avenir ;

ATTENDU QUE le morcellement de la ferme garantira la poursuite de son utilisation à des fins agricoles ;

ATTENDU QUE la Ferme A & L St-Pierre Inc. est une entreprise spécialisée dans l'engraissement de porcs ;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir autorise l'épandage de lisier de porc dans sa zone agricole ;

ATTENDU QUE l'entreprise doit respecter un Plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) et qu'elle a besoin de toutes les terres qu'elle possède actuellement afin de maintenir l'équilibre entre la production et l'épandage des lisiers de porc de l'entreprise ;

ATTENDU QUE la demande permettra à la Ferme A & L St-Pierre inc. de consolider et protéger ses activités d'entrepreneur en élevage porcin ;

ATTENDU QUE la demande de morcellement de ferme permettra à M. Lionel Gamelin de conserver la parcelle résidentielle de sa propriété localisée au 131 de la route 143 à L'Avenir ;

ATTENDU QUE l'acquisition de la propriété de M. Lionel Gamelin ne nuira en aucune façon aux activités agricoles du secteur ;

ATTENDU QUE les usages envisagés ne contreviennent à aucun règlement municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que le conseil municipal appui la demande de Ferme A & L St-Pierre inc. auprès de la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-244

24. RECOMMANDATION CPTAQ – LOT 564P DU

ATTENDU QUE M. Clermont Beaulieu et que Monsieur Étienne Boucher Beaulieu, propriétaires du 1110 8^{ième} Rang à L'Avenir situé sur le lot 564P du cadastre du Durham, demande à la CPTAQ (Commissions de Protection du territoire Agricole du Québec) l'autorisation d'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin de régulariser la situation de la résidence ;

ATTENDU QUE la construction du 1110 8^{ième} Rang sur le lot 564P a été faite entre 1978 et 1983 ;

ATTENDU QUE la résidence est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

ATTENDU QUE l'autorisation n'aura aucune incidence sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu que le conseil municipal appuie la demande de Clermont Beaulieu et Étienne Boucher Beaulieu auprès de la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2013-09-245

25. ACHAT ÉCRAN ORDINATEUR - BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la bibliothèque a besoin d'un écran d'ordinateur ;

ATTENDU QUE le coût de l'écran est évalué à 175 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'autoriser l'achat d'un écran d'ordinateur pour la bibliothèque au coût de 175 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-246

26. DEMANDE DE COMMANDITE – JUNIOR CHARPENTIER-LECLERC

ATTENDU QU'une demande de commandite a été reçue du club de tumbling de Drummondville pour l'athlète l'Avenirois Junior Charpentier-Leclerc ;

ATTENDU QUE ce jeune athlète pourra, s'il se classe bien, prendre part à son troisième Championnat du monde qui aura lieu en Bulgarie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser une commandite de 500 \$ au Club de Tumbling de Drummondville pour l'athlète l'Avenirois Junior Charpentier-Leclerc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-247

27. APPUI – PARTENAIRE 12-18

ATTENDU QUE l'approche de Partenaires 12-18 vise à développer la capacité des adolescents à répondre à leurs propres besoins en favorisant l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat ;

ATTENDU QUE Partenaires 12-18 soutien la participation active des adolescents dans les communautés rurales, et ce, en synergie avec les parents et les différents acteurs locaux ;

ATTENDU l'étude scientifique réalisée en 2007 en ce qui a trait à l'impact et aux retombées positives auprès des jeunes de l'approche prônée par Partenaires 12-18 ;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir veut encourager la relève dans les instances décisionnelles, faire une place aux jeunes et appuyer des initiatives qui leur permettent d'améliorer leur qualité de vie et de dynamiser notre milieu ;

ATTENDU la structure souple, économique et bien adaptée au milieu rural de Partenaires 12-18 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la municipalité de L'Avenir appuie la demande présentée pour qu'un financement adéquat soit accordé à Partenaires 12-18 afin que cet organisme puisse offrir ses services aux adolescents demeurant dans notre municipalité rurale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2013-09-248

28. MARCHEURS COMPOSTELLE QUÉBÉCOIS – COMMANDITE SOUPER

ATTENDU QUE la fabrique a accueilli les marcheurs du compostelle québécois le 2 septembre dernier ;

ATTENDU QUE la fabrique offre le souper pour les marcheurs ;

ATTENDU la demande de commandite reçue pour le paiement d'une assiette de crudités à 50 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que la municipalité de L'Avenir commandite une assiette de crudités de 50 \$ pour les marcheurs du compostelle québécois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

29. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'août 2013 est remis à tous les conseillers.

30. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2013-09-249

31. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **20 heures 55 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 1er octobre 2013.